



Accusé de réception en préfecture
062-216209023-20250403-AP202508-AI
Date de télétransmission : 07/04/2025
Date de réception préfecture : 07/04/2025

VILLE DE WIZERNES

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

REGISTRE DES ARRÊTÉS PERMANENTS DU MAIRE

**Arrêté portant révision du Plan Communal de Sauvegarde
AP- 2025/08**

Nous, Pierre EVRARD, Maire de la Commune de Wizernes,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-2 et L.2214-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, et notamment son article 13 relatif au Plan Communal de Sauvegarde,

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 précisant les modalités d'élaboration de ce plan,

Considérant que la commune de Wizernes est soumise à un Plan de Prévention des Risques Naturels Vallée de l'Aa supérieure approuvé par arrêté préfectoral du 7 Décembre 2009,

Considérant notre arrêté du 10 Janvier 2006 établissant le Plan Communal de Sauvegarde,

Considérant qu'il est par ailleurs nécessaire d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise de tout type,

ARRÊTONS

Article 1 : Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Wizernes tel qu'il est défini dans le document annexé au présent arrêté est révisé à la date 31 mars 2025.

Article 2 : Ce plan est consultable à la Mairie par toute personne qui en fera la demande.

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes municipaux.

Article 4 : En tant que de besoin, le Plan Communal de Sauvegarde fera l'objet de mises à jour, nécessaires à sa bonne application.

Article 5 : Le Maire de la commune de Wizernes est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie, accompagnée du plan qui lui est annexé, sera transmise : au Préfet du Pas-de-Calais, au Directeur départemental des services d'incendie et de secours, au Commissaire de police de Saint-Omer.

Fait en Mairie de Wizernes,

Le jeudi 3 avril 2025

Le Maire,

Pierre EVRARD



Arrêté rendu exécutoire
Du fait de sa télétransmission
en Sous-Préfecture de Saint Omer
le 7 avril 2025
Et de sa publication le 7 avril 2025